



problème honoraires complémentaires

Par **sylviepardo@gmail.com**, le 13/12/2019 à 15:51

Bonjour

Je me suis rendu chez un avocat avec qui j'ai eu un entretien.
Nous avons parlé d'une procédure Prud'homale ainsi qu'une procédure en pénal et nous étions tombé d'accord sur 2000 € d'honoraires et 10 % sur les résultats.

le litige portait sur un licenciement abusif et des commissions que je devais percevoir

Il m'a envoyé un mail :

Comme convenu, je vous prie de trouver en annexe ma note d'honoraires en votre aimable règlement.

2000€ + 400€ de taxes

J'ai donc répondu par le mail suivant :

Très cher Maître J'ai bien reçu votre note d'honoraires. Je suis un peu étonné des montants exprimés en hors taxes car nous avons convenu 2000€ + 10%. Je suis inquiet également du peu de détail.

Vous m'aviez parlé d'une procédure au pénal en parallèle de celle au prud'hommes, d'où ma décision de vous choisir comme conseil. Pouvez-vous me confirmer que cela est compris dans ces honoraires ?

Je joins à ce courrier la lettre que je dois envoyer à l'entreprise et j'attends vos remarques avant expédition. En vous remerciant par avance ..

Ce mail est resté sans réponse

Nous avons échangés plusieurs mails relatifs à l'affaire

Quelques moi plus tard il m'envoie à 3 reprises une convention d'honoraires complémentaires de résultat par mail que je n'ai pas signé ni approuvé

Aujourd'hui le procès est terminé. Il a gagné la partie sur le licenciement abusif (20.000€) et s'est planté sur les commissions faute d'éléments probants.

La partie adverse a versé une partie sur le compte de l'avocat.

Il m'a envoyé un courrier tenant pour acquis les honoraires complémentaires.

Ma question : Est-ce que je lui doit cet argent?

Merci pour votre réponse rapide

Cordialement

Par **Visiteur**, le **23/12/2019** à **16:33**

Bonjour

S'il a mené l'affaire jusqu'au procès, avec un certain résultat, c'est qu'il a travaillé le dossier.

Concernant les honoraires, essayez de vous entendre pour éviter une procédure supplémentaire.

Le mieux est de le rencontrer pour en débattre de vive voix.

Par **sylviepardo@gmail.com**, le **23/12/2019** à **16:41**

Je vous remercie de m'avoir répondu.

Toutefois, il a été payé pour cela car j'avais déjà régularisé 2400€ d'honoraires.

Sur la partie portant sur les commissions que l'entreprise restait me devoir se chiffrant à 70.000 €, je n'ai rien touché par son manque de diligence (il n'a pas présenté les pièces justificatives).

Mais ma question est ailleurs

Ce n'est pas parrce qu'il a travaillé sur le dossier que je lui dois un complément d'honoraires que je n'ai pas signé non? Et la procédure en pénal? nada?

cordialement

.